



Brantomobile



Samedi 14 juin 2025

Règlement de la manifestation

Le présent document définit les dispositions applicables aux collectionneurs qui participent au festival « *Brantomobile* » du samedi 14 juin 2025.

- ✓ Les demandes d'inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée des bulletins complets.
- ✓ Le jour de la manifestation, l'accueil et l'enregistrement des équipages se feront sur les parkings attribués (le parking attribué à chaque participant sera précisé à la confirmation de l'inscription) de 8h à 9h uniquement.
- ✓ Lors de cet enregistrement, tous les documents administratifs (permis de conduire, carte grise et assurance du véhicule) devront être présentés sous peine d'annulation de l'inscription.
- ✓ Chaque équipage s'engage à respecter l'horaire de départ du parcours découverte auquel il s'est inscrit.
- ✓ La responsabilité des participants est engagée en cas de dommages matériels et corporels occasionnés aux véhicules, aux conducteurs, aux passagers et aux tiers.
- ✓ Il est bien précisé que le parcours découverte n'est en aucun cas une épreuve de compétition, il se déroule sans classement, sans chronométrage ou temps imposé. Il se déroule sur route ouverte, ce qui impose le respect des règles de circulation et du code de la route. Tout comportement inadapté entraînera l'exclusion de la manifestation sans aucune contrepartie.
- ✓ Ne sont autorisés à participer au parcours découverte que les véhicules en règle avec la législation en vigueur.
- ✓ Tout conducteur devra être en possession d'un permis de conduire valide sur le territoire français.
- ✓ Pour tout changement de véhicule, il est obligatoire d'informer l'organisation afin que les vérifications soient faites sur le nouveau véhicule.
- ✓ Chaque équipage s'engage à ne pas quitter son parking avant 18h, sauf cas d'urgence ou après accord de l'organisation.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Pour toute annulation de la part de l'organisation, jusqu'à la veille de la manifestation uniquement, les engagements seront intégralement remboursés.
- ✓ Conditions de remboursement pour une annulation d'inscription de la part d'un exposant :
 - Annulation jusqu'au 1^{er} juin 2025 : remboursement de l'inscription dans son intégralité
 - Annulation entre le 2 et le 7 juin : remboursement de 50% du montant de l'inscription
 - Annulation à partir du 8 juin : aucun remboursement possible
- ✓ Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

A pris connaissance du règlement,
Date et signature :

Contact : Frédéric VILHES 06.79.37.32.83
1179, route Napoléon-24310 Brantôme en Périgord
brantomobile@sfr.fr